
CABINET

Arrêté n° 11 670 /MIMG/CAB

Portant approbation de la cession d'une autorisation d'exploitation de type petite mine pour l'or dite « MITATAOU » dans le département du Kouilou, appartenant à la société « SOG CONGO MINING » au profit de la société « PROSPER MINING CONGO ».

Le Ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement ;
Vu la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier ;
Vu la loi n° 24-2010 du 30 décembre 2010 fixant les taux et les règles de perception des droits sur les titres miniers ;
Vu le décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative ;
Vu le décret n° 2008-338 du 22 septembre 2008 portant création et organisation du bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du Premier ministre, chef du gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-328 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du Ministre des industries minières et de la géologie ;
Vu le décret n° 2022-114 du 22 mars 2022 portant organisation du Ministère des industries minières et de la géologie ;
Vu le décret n° 2022-116 du 22 mars 2022 portant attributions et organisation de la direction générale des mines ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°3336/MIMG/CAB du 05 avril 2023 portant attribution au profit de la société SOG CONGO MINING l'autorisation d'exploitation de petite mine d'or dite « MITATAOU » ;
Vu l'acte portant cession de l'autorisation d'exploitation, du 23 juin 2023, entre la société « SOG Congo Mining » et la société « Prosper Mining Congo » ;
Vu la correspondance adressée par monsieur NTCHOUMOU Emery Edgard, Directeur Général de la société SOG, au Ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie, en date du 30 juin 2023.
Sur proposition de la direction générale des mines,

ARRETE :

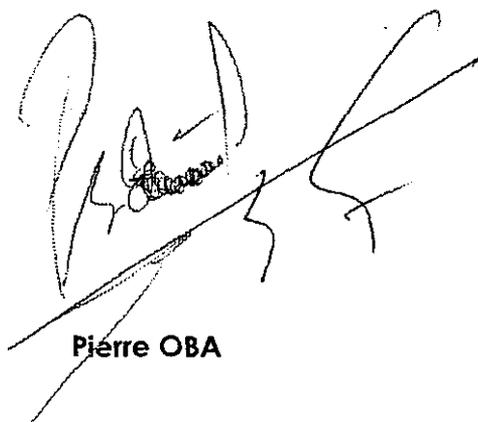
Article premier : Est approuvée, en application de l'article 52 du code minier, la cession de l'autorisation d'exploitation de type petite mine pour l'or dite « MITATAOU » dans le département du Kouilou, attribuée précédemment par arrêté n°3336/MIMG/CAB du 05 avril 2023 à la société SOG CONGO MINING, au profit de la société « PROSPER CONGO MINING ».

Article 2 : Dans le cadre de la surveillance administrative, la société PROSPER CONGO MINING est tenue d'associer aux travaux d'exploitation minière un agent de l'administration des mines.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.



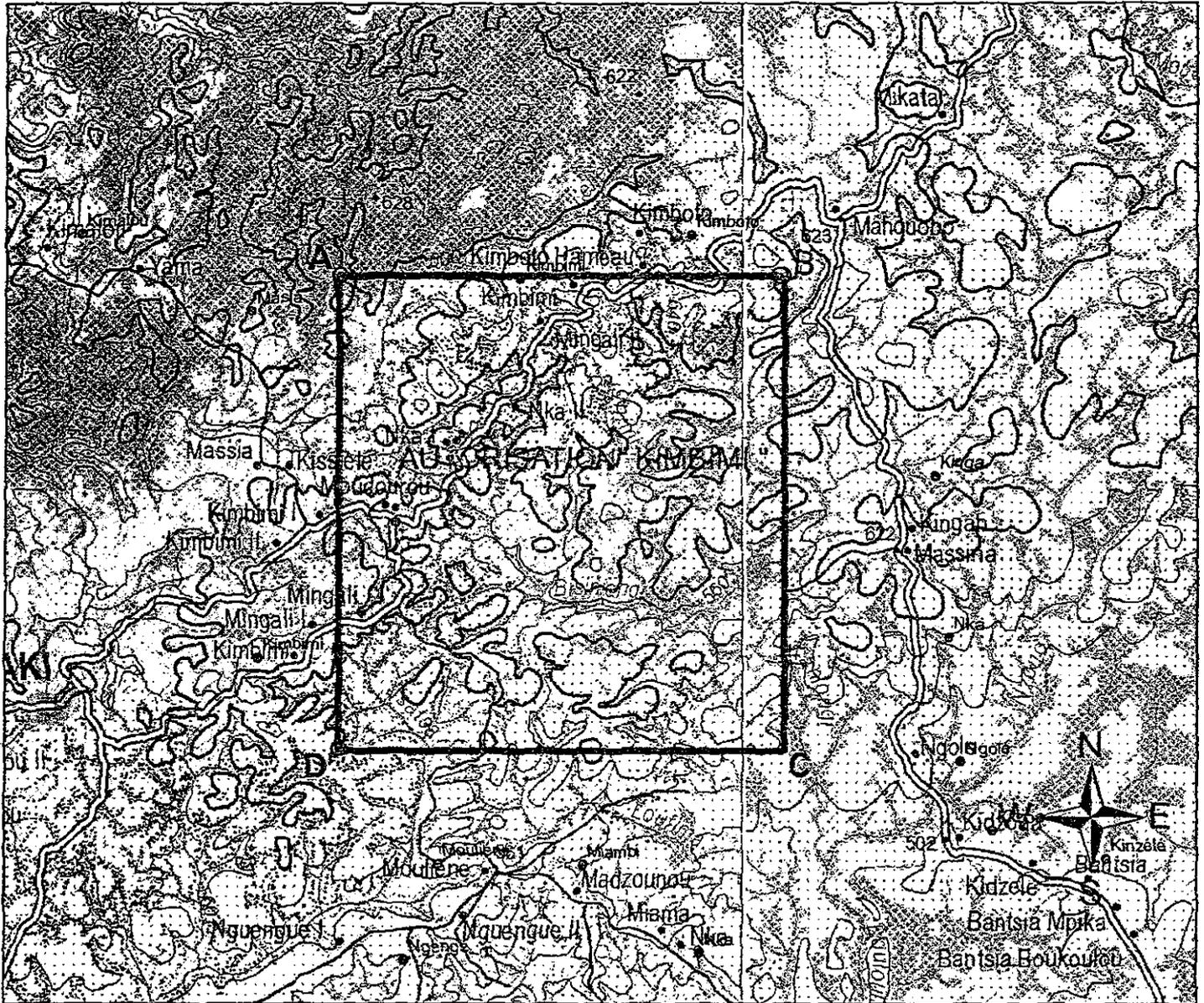
Fait à Brazzaville, le 20 septembre 2023



Pierre OBA

REPUBLIQUE DU CONGO

AUTORISATION DE D'EXPLOITATION DE TYPE PETITE MINE POUR L'OR DITE "KIMBIMI"
 DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUENZA
 ATTRIBUEE A LA SOCIETE MASTER MINING SARLU



Coordonnées Géographiques

Sommets Longitudes Latitudes

A 13°55'08"E 3°43'38"S

B 14°00'29"E 3°43'38"S

C 14°00'29"E 3°38'01"S

D 13°55'08"E 3°38'01"S

Superficie: 104 Km²



République du Congo

■ Département du bouenza
 □ Zone demandée

